



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bourses du second degre

Question écrite n° 5129

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le probleme des bourses d'enseignement. Se jouissant de la dotation de 450 millions de francs pour les credits de bourse de l'enseignement superieur, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que compte prendre son ministere pour revaloriser les bourses dans l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le chapitre 43-71 : « bourses et secours d'etudes » du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports beneficie, pour l'annee 1989, sous reserve d'adoption du projet de loi de finances par le Parlement, d'un supplement de credits de 163 millions de francs en annee pleine et 7 millions de francs en tiers d'annee, ce qui represente en tout 170 millions de francs. En 1990 et les annees suivantes, comme mesures acquises, ces credits s'eleveront a 184 millions de francs, du fait de l'extension en annee pleine de la mesure en tiers d'annee. Pour ce qui est de l'utilisation des credits, diverses hypotheses sont actuellement envisagees, reposant sur un certain nombre de simulations effectuees par les services competents, a partir d'elements chiffres - effectifs, donnees financieres, etc. - et permettant d'apprécier les avantages et les inconvenients de chacune des formules proposees.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5129

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199